

Paris, le 18 avril 2018

QUAND FREDERIQUE VIDAL DONNE RAISON A LA MOBILISATION

En quelques jours, la ministre Frédérique Vidal a repris à son compte une bonne partie des revendications qui s'expriment dans les assemblées générales, signe que la mobilisation commence à produire ses effets. Au début du mois d'avril encore, dans une circulaire envoyée aux vice-présidents des C.F.V.U., ses services menaçaient les établissements ou les formations qui choisissaient de répondre "oui" à toutes les demandes : "Si l'établissement fixe le rang du dernier appelé au nombre de candidatures reçues [i.e. "oui" à tou.te.s], le chef d'établissement **s'engage à accepter tous les candidats qui valideront la proposition** qui leur est faite, y compris si ses capacités d'accueil sont dépassées et ce, **sans moyens supplémentaires**".

À présent, elle déclare dans Libération ([16 avril, édition numérique](#)) : "nous avons déjà ouvert 19 000 places dans les filières sous tension et nous en ouvrirons **autant que nécessaire** de façon à ce que chaque élève ait un vœu accepté dans la licence de son choix". Sur France Culture, le même jour, elle a déclaré la même chose, "J'ai dit qu'on pouvait en mettre évidemment **autant que nécessaire**" ([à partir de 11'02](#)), ajoutant même : "si l'année dernière ces 19 000 places avaient existé alors on n'aurait pas eu les problèmes qu'on a eus, et **nous sommes prêt à en rajouter encore sur la base de l'analyse des demandes qui maintenant sont faites**" ([à partir de 15'16](#)). Quelle meilleure manière de reconnaître que la "tension" est un problème non de niveau mais de "moyens", c'est-à-dire qu'il résulte seulement de l'écart qu'il y a entre le nombre de demandes et le nombre de places ? En répondant "oui" à toutes les demandes dès le mois de mai, les formations, les filières et les établissements permettront au ministère de mener au plus vite "l'analyse des demandes" pour "rajouter" des places là où elles manquent. La ministre ne pourra alors que constater l'inutilité de la loi du 8 mars et répondre favorablement à la demande de son abrogation.

Enfin, une fois le "nécessaire" accordé, il sera plus que temps d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales pour élaborer notamment un plan pluriannuel de recrutements d'emplois statutaires de personnels enseignant et administratif pour permettre au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de remplir les missions qui lui sont attribuées. Il manque 60 000 emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche. ■

Suivez-nous !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)